



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FÉVRIER 2025

Le mardi 18 février 2025 à 20 H 00 les membres du conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis la mairie sous la présidence de Madame Nadège COURCHÉ, Maire.

Présents :

Mme COURCHÉ,
Mmes ALEXANDRE-LEMESLE, MAQUET, MOREL
Messieurs CERTAIN, COURSEAUX, LEFEBVRE, OGER, TSJOEN.

Absents :

Monsieur ANTONIOLI, non excusé.
Madame LABBÉ donne procuration à Monsieur OGER
Madame TASSERIE donne procuration à Monsieur CERTAIN
Madame VEERAYEN donne procuration à Madame COURCHÉ
Madame SADOU a donné procuration à Monsieur TSJOEN.

Le compte-rendu de la réunion précédente a été adopté à l'unanimité.

Madame Stéphanie MOREL a été nommée Secrétaire de Séance

DÉLIBÉRATIONS

I-REMPLACEMENT PERSONNEL CANTINE/ACCEUIL PERISCOLAIRE – DÉLIBÉRATION N° 01-2025

Madame le Maire demande l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour, à savoir : le remplacement du personnel de cantine pendant leur arrêt de travail.

Madame le Maire demande donc l'autorisation aux membres du conseil municipal de créer un poste d'adjoint technique contractuel (18.51/35^{ème}) pour parfaire les remplacements du personnel absent.

Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité avec 13 VOIX POUR, dont 4 PROCURATIONS

II- CONVENTION FINANCIÈRE EFFACEMENT DE RÉSEAUX - DÉLIBÉRATION N° 02-2025

Le conseil municipal doit donner l'autorisation à Madame le Maire pour signer la convention avec le SDE 76 et la Communauté Urbaine le Havre Seine Métropole, concernant les travaux d'effacement de réseaux rue des Châtaigniers, 4^{ème} partie, qui font l'objet d'une répartition financière entre le SDE76, la Communauté Urbaine le Havre Seine-Métropole, la commune de la Remuée.

Les membres du conseil municipal autorisent Madame le Maire à signer la convention à l'unanimité avec 13 VOIX POUR, dont 4 PROCURATIONS

III – ATTRIBUTION COMPENSATION – DÉLIBÉRATION N° 03-2025

Les membres du conseil municipal ont tous reçu la délibération de la Communauté Urbaine concernant les Finances-la Fiscalité- les transferts de charges -l'attribution de compensations.

A cet effet, Madame le Maire interroge les membres du conseil municipal afin de savoir s'ils approuvent cette délibération.

Les membres du conseil municipal approuvent la délibération à l'unanimité avec 13 VOIX POUR, dont 4 PROCURATIONS.

IV- TARIF POUR LES EXTÉRIEURS NON RÉSIDENTS A LA REMUEE INSCRITS A L'ACCUEIL PERISCOLAIRE – DÉLIBÉRATION N° 04-2025

Nous avons été sollicités par quelques familles résidant à l'extérieur de la Remuée pour bénéficier de notre accueil périscolaire pendant les vacances et le mercredi.

Madame le Maire a répondu que c'était éventuellement possible dans la limite des places disponibles, avec priorité aux enfants de la Remuée.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal proposent à l'unanimité, avec 13 VOIX POUR dont 4 PROCURATIONS, d'ajouter 2 euros aux tarifs actuellement en vigueur, pour les extérieurs soit :

accueil périscolaire pour le mercredi matin uniquement :

<u>QUOTIEN FAMILIAL CAF</u>	<u>TARIFS LA REMUÉE</u>	<u>TARIFS EXTÉRIEURS</u>
<u>Supérieur ou égal à 989</u>	<u>9.31 €</u>	<u>11.31 €</u>
<u>Entre 836 et 988</u>	<u>8.02 €</u>	<u>10.02 €</u>
<u>Entre 683 et 835</u>	<u>6.74 €</u>	<u>8.74 €</u>
<u>Inférieur à 683</u>	<u>5.46 €</u>	<u>7.46 €</u>

accueil periscolaire pour la journée du mercredi (avec repas) :

<u>QUOTIEN FAMILIAL CAF</u>	<u>TARIFS LA REMUÉE</u>	<u>TARIFS EXTÉRIEURS</u>
<u>Supérieur ou égal à 989</u>	<u>16.02 €</u>	<u>18.02 €</u>
<u>Entre 836 et 988</u>	<u>13.48 €</u>	<u>15.48 €</u>
<u>Entre 683 et 835</u>	<u>10.56 €</u>	<u>12.56 €</u>
<u>Inférieur à 683</u>	<u>8.42 €</u>	<u>10.42 €</u>

Le tarif ci-dessus correspond également au tarif journalier appliqué pour le centre de loisirs sans hébergement durant les vacances scolaires.

V – GAEC - DÉLIBÉRATION N° 05-2025

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'ils ont été destinataires d'un courrier du Préfet relatif à une consultation publique concernant la demande d'une GAEC qui souhaite agrandir son élevage de bovins. La Remuée étant concernée par le plan d'épandage, Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal de donner leur avis sur le projet d'extension de l'élevage bovins.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal émettent un avis favorable à l'unanimité, avec 13 VOIX POUR dont 4 PROCURATIONS, le projet d'extension de l'élevage bovins de la GAEC.

VI - CONVENTION PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE LA REMUEE ET LE GIP (GOUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC) « UN ÉTÉ AU HAVRE » - DÉLIBÉRATION N° 06-2025

Cette convention a pour but d'organiser un voyage des apprentis matelots dans le cadre de l'évènement « les Grandes Voiles du Havre 2025 », en partenariat avec le Groupement d'Intérêt Public (GIP) « Un été au Havre » et la mairie de la Remuée. Elle va permettre à un jeune de la Remuée de monter à bord d'un grand voilier et de vivre une expérience très enrichissante. Il participera à diverses tâches à bord, à savoir : manœuvre des voiles, montée aux mâts, entretien du bateau, cuisine.

Le coût total pour la prise en charge financière d'un apprenti matelot s'élève à 1860 euros, et la mairie prend en charge 1000 euros.

Une personne de la commune s'est portée volontaire pour vivre cette expérience. C'est une personne de 22 ans qui a l'intention de faire des études à l'école des Officiers de Marine Nationale à la rentrée de septembre 2025 pour être Pilote de Chasse. En contrepartie, il lui sera demandé de faire un retour sur expérience (vidéo...). Il faudra aussi établir un plan de

communication.

Pour information, 12 autres communes ont signé un partenariat avec le GIP.

Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal s'ils sont d'accord pour signer la convention.

Les membres du conseil municipal autorisent à l'unanimité, Madame le Maire à signer la convention, avec 13 VOIX POUR dont 4 PROCURATIONS.

VII – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA POSE DE DEUX CITERNES - DÉLIBÉRATION N° 07-2025

Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal l'autorisation de demander des subventions pour la pose de deux citernes pour finaliser la défense incendie sur le village :

- 1 citerne rue des Tilleuls
- 1 citerne rue des Cèdres Bleus

Les membres du conseil municipal autorisent à l'unanimité, Madame le Maire à demander les subventions pour la pose de citerne rue des Tilleuls et rue des Cèdres Bleus, avec 13 VOIX POUR dont 4 PROCURATIONS.

POINT SUR LES DÉCISIONS

I - REPRISE DES CONCESSIONS ABANDONNÉES OU PÉRIMÉES

Lors du précédent mandat, une procédure avait été engagée pour la reprise des concessions abandonnées mais il reste des relèvements de tombe à exécuter. Il a donc fallu refaire le point. Au total, il reste donc 43 tombes abandonnées à retirer, pour 48 corps connus.

Une autre procédure a été engagée en 2021 pour retirer les tombes périmées. La procédure étant arrivée à son terme, 23 tombes périmées (pour 42 corps), vont être retirées.

Seules les tombes des militaires et les tombes des enfants ne sont pas retirées.

Un nouveau devis réactualisé va être demandé pour connaître le coût de l'opération. Le fait de récupérer des places, permettra de ne pas avoir à déplacer et créer un nouveau cimetière.

Pour information, l'entreprise des Pompes Funèbres facture sur la base du nombre de corps retirés et non sur la base du nombre de tombes.

II - NOUVEAU PRESTATAIRE POUR LE RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES

C'est la société SEPUR qui assure le ramassage des ordures ménagères depuis le 1^{er} janvier 2025. Madame le Maire informe les conseillers municipaux qu'un site est mis à la disposition du public pour toutes informations utiles.

III - CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES : COMPTE-RENDU SUR LES RÉUNIONS DU CMJ

Madame le Maire demande à l'élue en charge du CMJ de faire le point sur le Conseil municipal des Jeunes.

L'élue en charge du CMJ nous fait part que le Conseil municipal des jeunes se passe bien. Ils sont tous présents aux différentes réunions et sont très motivés. Ils l'ont d'ailleurs prouvé lors de leur intervention aux Vœux du Maire. Actuellement, ils réfléchissent à une nouvelle vidéo sur le phénomène du mauvais usage du portable et de ses conséquences sur la famille et les enfants.

Il y a une bonne ambiance pendant les réunions. Il reste à voir l'apprentissage de la prise de notes.

L'élue en charge du CMJ souhaite les récompenser pour leur engagement en leur proposant une sortie. Un projet est à l'étude.

IV - NÉGOCIATION ACHAT PARCELLE A 1097

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que l'on attendait une estimation des domaines pour la parcelle cadastrée A 1097 situé rue des Châtaigniers. Les domaines estiment le bien à 195 000 euros.

Cette estimation a été transmise au notaire pour faire suite aux différents échanges avec les propriétaires. Après réflexion, il pourrait proposer un prix de 245 500 € net vendeur pour la vente du local et de l'appartement. Pour rappel les locaux sont loués pour le tout 1300 euros par mois, loyer non revalorisé sans défaut de paiement, avec une rentabilité d'environ 5%.

Au vu de l'estimation des domaines, des travaux qu'il y a à faire, du contexte, Madame le Maire propose de continuer la négociation.

V – MANIFESTATIONS A VENIR

1°) Concert « hors les Murs » : 6 avril 2025

L'école de musique de Saint- Romain-de-Colbosc va venir à la salle omnisports de la Remuée pour faire un concert. Des élèves font une première partie et ensuite c'est au tour des professionnels de faire un concert, suivi d'un bal de mémoire.

2°) Pierre en Lumière : 26 avril 2025

Cette année, ce sera très certainement un éclairage intérieur de l'Église plutôt qu'un éclairage extérieur. L'Église serait ouverte plus tôt dans la journée, avec un effet visuel lumineux et un concert classique le soir.

3°) les rendez-vous de l'été

Cette année, pour les rendez-vous de l'été, un spectacle gratuit intitulé sera proposé à l'Aire de la Sittelle, le 2 août 2025, à 18 h 00.

4°) Journée Européenne du Patrimoine

La Journée du Patrimoine aura lieu courant septembre 2025. Cette année le thème proposé est l'architecture.

5°) rencontre Biodiversité & Territoires

Journée dédiée à la biodiversité. Elle aura lieu mardi 25 février prochain à la salle omnisports de La Remuée. Elle est organisée par l'Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable. A cet effet, une cérémonie « Territoires Engagés pour la Nature » va être organisée afin de remettre un prix aux communes lauréates. Environ une quinzaine de communes seront récompensées. La Mairie met à disposition la salle et les chaises.

6°) Visite de l'Inspecteur d'Académie

Madame le Maire informe les conseillers municipaux qu'elle a eu la visite de l'Inspecteur d'Académie. Un élu et elle-même lui ont fait visiter l'école, et fait faire le tour du village. Il a pu constater tous les efforts que la mairie faisait pour l'école et la commune. De ce fait, il a évoqué le fait que l'école pourrait être labellisée Q 3S.

VI- AVANCEMENT DES TRAVAUX

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que les travaux sur la commune vont commencer ou ont commencé, à savoir :

- **Assainissement rue du Temple, rue des Châtaigniers et rue des Tilleuls** : une réunion publique est prévue courant mars 2025 et les travaux commenceront début avril 2025.

- **Parking rue des Châtaigniers** : Il devrait être terminé fin avril 2025.

- **Effacement de réseaux rue des Châtaigniers** : courant avril 2025, une fois que les travaux d'enfouissement de réseau du parking, seront terminés.

- **Projet école** : les travaux ont commencé. Les arbres ont été coupés dans la cour des petits.

Madame le Maire informe que la mairie a reçu le courrier du département pour la subvention de l'école. Les deux subventions (cour d'école et bâtiment scolaire) devraient passer en commission au mois de mars de cette année. Le dossier DSIL est en cours d'instruction.